



Roquebrune-sur-Argens

REPUBLIQUE FRANCAISE

## RAPPORT

N° 2018 000152

*l'an deux mille dix huit, le vingt neuf du mois de juin*

Nous soussigné(s), **Brigadier-Chef Principal TRANVOUEZ Bruno**  
**Gardien GAND Adrien**

Agents de police judiciaire adjoints, dûment agréés et assermentés, en résidence administrative à la police municipale de Roquebrune-sur-Argens - 83520.

Vu les articles 21/2°, 21-2, 78-6 et D15 du Code de Procédure Pénale

Vu l'article L 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure

Rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme, revêtu(s) des insignes de notre fonction et conformément aux ordres de nos Chefs.

**OBJET:** Affichage SCOT

### SAISINE

Le vingt neuf juin deux mille dix huit, à quinze heures trente, à la demande du Service Urbanisme, nous nous transportons à la mairie d'honneur, puis à la mairie centrale pour constater la présence d'un affichage d'avis de mise à disposition du public du dossier de modification simplifié du Schéma de Cohérence Territoriale.

Effectuons 3 clichés photographiques et rédigeons le présent rapport.

P.J. : planche photographique

### CLÔTURE ET TRANSMISSION

Signature du rapport N° 2018 000152

**L'(es) APJA :**

Brigadier-Chef Principal TRANVOUEZ Bruno  
Gardien GAND Adrien

Fait et clos à ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS, le 29/06/2018

Vu et transmis, le .....29/06/18..... par le Commandant du Corps de Police

**DESTINATAIRES**

- Monsieur le Maire
- M. l'Adjoint délégué à la Sécurité
- M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de FRÉJUS
- Archives



